LE DROIT D'IMAGE

Par vayytor
BONJOURS esque j'ai le droit de publier un capture d'ecran d'un profil qui est publique sur les reseaux sociaux
Par Isadore
Bonjour,

Tout dépend du contenu de ce profil. Un texte ou une image peut être protégé par le droit d'auteur.

De nombreux films sont diffusés publiquement à la télévision mais cela n'autorise pas à les copier pour les diffuser soi-même. Et c'est la même chose pour le contenu d'un profil public syr un réseau social.